

**NATIONS
UNIES**



Mécanisme international appelé à exercer
les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Affaire n° : MICT-15-96-A

Date : 10 mai 2023

FRANÇAIS

Original : Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit :

M^{me} la Juge Graciela Gatti Santana, Présidente
M. le Juge Lee G. Muthoga
M^{me} la Juge Aminatta Lois Runeni N'gum
M. le Juge Yusuf Aksar
M^{me} la Juge Claudia Hofer

Assistée de :

M. Abubacarr M. Tambaou, Greffier

Ordonnance rendue le :

10 mai 2023

LE PROCUREUR

c.

JOVICA STANIŠIĆ
FRANKO SIMATOVIĆ

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE DU PRONONCÉ DE L'ARRÊT

Le Bureau du Procureur

M. Serge Brammertz
M^{me} Laurel Baig

Les Conseils de Jovica Stanišić

M. Wayne Jordash
M. Joe Holmes

Les Conseils de Franko Simatović

M. Mihajlo Bakrač
M. Vladimir Petrović

LA CHAMBRE D'APPEL du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (respectivement la « Chambre d'appel » et le « Mécanisme »)¹,

VU le jugement prononcé en l'espèce par la Chambre de première instance du Mécanisme le 30 juin 2021 et rendu par écrit le 6 août 2021²,

SAISIE des appels du Jugement déposés par Jovica Stanišić, Franko Simatović et le Bureau du Procureur du Mécanisme³,

ATTENDU que le procès en appel dans cette affaire s'est tenu les 24 et 25 janvier 2023⁴,

EN APPLICATION de l'article 144 D) du Règlement de procédure et de preuve du Mécanisme,

ORDONNE que l'arrêt en l'espèce sera prononcé en audience publique le mercredi 31 mai 2023 à 11 h 30, dans la salle d'audience 1 de la division du Mécanisme à La Haye.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 10 mai 2023
La Haye (Pays-Bas)

La Présidente de la Chambre
d'appel

/signé/

La Juge Graciela Gatti
Santana

[Sceau du Mécanisme]

¹ Ordonnance portant désignation de juges dans une affaire dont est saisie la Chambre d'appel, 10 septembre 2021, p. 1 ; Ordonnance portant remplacement d'un juge dans une affaire dont est saisie la Chambre d'appel, 5 juillet 2022, p. 1.

² *Le Procureur c. Jovica Stanišić et Franko Simatović*, affaire n° MICT-15-96-T, Jugement, 6 août 2021 (« Jugement »). Voir aussi *Le Procureur c. Jovica Stanišić et Franko Simatović*, affaire n° MICT-15-96-T, Compte rendu d'audience en anglais (« CR »), p. 1 à 16 (30 juin 2021).

³ Voir *Stanišić Defence Notice of Appeal*, 6 septembre 2021 ; *Simatović Defence Notice of Appeal*, 6 septembre 2021 ; *Prosecution Notice of Appeal*, 6 septembre 2021 ; *Stanišić Defence Appeal Brief*, confidentiel, 22 novembre 2021 (version publique expurgée déposée le 13 octobre 2022) ; *Simatović Defence Appeal Brief*, confidentiel, 22 novembre 2021 (version publique expurgée déposée le 22 novembre 2022) ; *Prosecution Appeal Brief*, confidentiel, 22 novembre 2021 (version publique expurgée déposée le 19 mai 2022) ; *Prosecution Response to Stanišić Defence Appeal Brief*, confidentiel, 31 janvier 2022 (version publique expurgée déposée le 9 novembre 2022) ; *Prosecution Response to Simatović Defence Appeal Brief*, confidentiel, 31 janvier 2022 (version publique expurgée déposée le 12 décembre 2022) ; *Stanišić Defence Response to Prosecution Appeal Brief*, confidentiel, 31 janvier 2022 ; *Simatović Defence Respondent's Brief*, confidentiel, 31 janvier 2022 ; *Stanišić Defence Reply to Prosecution Response to Stanišić Defence Appeal Brief*, confidentiel, 15 février 2022 ; *Simatović Defence Reply to Prosecution Response to Simatović Defence Appeal Brief*, confidentiel, 15 février 2022 ; *Prosecution Reply to Stanišić Defence Response to Prosecution Appeal Brief*, confidentiel, 15 février 2022 ; *Prosecution Reply to Simatović Defence Respondent's Brief*, confidentiel, 15 février 2022.

⁴ CR, p. 1 à 117 (24 janvier 2023) ; CR, p. 1 à 83 (25 janvier 2023). Voir aussi Ordonnance fixant les dates du procès en appel, 5 décembre 2022, p. 1 et 2.